

338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 476, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 334, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475.

District numéro six.—Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, de la municipalité scolaire pour les Protestants seulement dans la paroisse de Saint-André, comté d'Agenteuil, et les ériger en une nouvelle municipalité scolaire sous le nom de "village de Saint-André," comté d'Agenteuil.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, en date du 12 mars dernier (1891), de nommer, MM. Eugène Bœton, Augustin Bissonnette, Edmond St-Jacques, Thomas Menard et Cément Dubé, commissaire d'écoles de la nouvelle municipalité de Saint-Herménégilde de Burford, comté de Stanstead.

Rapport de M. l'Inspecteur Prémont

(Suite)

CITÉ DE QUÉBEC.

La cité renferme maintenant la ci-devant municipalité de St-Sauveur, mais la commission scolaire n'a pas cru devoir, pour cette année du moins, faire aucun changement dans la règle des écoles, et tout s'est passé

comme avant l'annexion. Je crois savoir cependant que l'année prochaine, les écoles tenues par des laïques seront mises sur le même pied que celles de même catégorie dans la cité, c'est-à-dire que la commission vote à peu près \$150, plus la rétribution mensuelle au titulaire de l'école, lequel doit se pourvoir à ses frais d'une salle de classe, d'un mobilier, d'un registre, etc.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce système n'est pas le meilleur, et que ce sont précisément ces écoles, quoique quelques-unes soient relativement bonnes, qui, par leurs mauvaises notes sous le rapport des maisons d'école, du mobilier et autres fournitures scolaires, ainsi que du cours d'études partiellement mis en opération, diminuent d'autant les bonnes notes que je recueille dans d'autres maisons, où l'on se conforme parfaitement à toutes les exigences des règlements scolaires.

Je ne crois pas qu'il y ait dans toute la province des écoles sous contrôle mieux tenues que celles de même catégorie qui sont dirigées ici par les frères des Ecoles chrétiennes, les frères de St-Vincent de Paul, les sœurs de la Charité, les sœurs du Bon-Pasteur et les sœurs de la Congrégation Notre-Dame.

Il faut pouvoir suivre d'une année à l'autre le progrès qui s'opère dans ces maisons pour être en mesure de déclarer, comme je le fais, que ces professeurs d'un savoir éminent, ces institutrices distinguées que tout Québec connaît et apprécie, n'ont pas leurs supérieurs dans l'art de former la jeunesse. Eux seuls, par exemple, sont les derniers à croire à tant de succès. Pour moi, je tenais à dire bien haut, dans ce rapport, combien le public est redevable à ces congrégations religieuses pour leur dévouement inaltérable à la grande cause de l'éducation.

Je dois ajouter qu'un bon nombre d'insti-